

| |
|--|
| Dép. 92 « Coup d’Pouce 92 » |
|--|

PRESENTATION DE L’ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d’implantation

Le relais familial « Coup d’Pouce 92 » est implanté dans deux communes du département des Hauts-de-Seine, à Châtenay-Malabry depuis 1990 et à Châtillon depuis 1993, ce dernier relais a fermé en 1995, suite à des problèmes de locaux, pour s’installer à Fontenay-aux-Roses la même année.

Service gérant l’action

L’association Coup d’Pouce 92 a été dissoute au 1^{er} janvier 2011 et reprise par les Apprentis d’Auteuil, fondation reconnue d’utilité publique et œuvre d’Eglise.

Personne à contacter

Mme GHEMRI

Directrice

138 bis, rue Boucicaut

92260 FONTENAY-AUX-ROSES

Tél. : 01.41.13.02.92 ou 01.46.60.14.14.

Fax : 01.41.13.03.19.

E.mail : cdp92@apprentis-auteuil.org

Site : www.coupdouce92.org

Echelle de l’action (géographique, nombre d’usagers concernés)

Coup d’Pouce s’adresse aux familles du département des Hauts-de-Seine, et plus particulièrement aux 16 communes du sud du département, les plus proches des deux sites :

- pour le relais de Châtenay-Malabry : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Clamart, Le Plessis Robinson, Meudon, Meudon la Forêt, Sceaux,
- pour le relais de Fontenay-aux-Roses : Bagneux, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Montrouge, Vanves, Boulogne.

Des accueils de fratrie provenant d’autres départements sont possibles.

Cadre juridique

Coup d’Pouce fait partie de la Fondation Apprentis d’Auteuil.

L’accueil des enfants s’effectue sur simple autorisation des parents (contrat avec établissement d’une feuille de renseignements médicaux, scolaires, habitudes de l’enfant, autorisations à famille ou amis de communications téléphoniques et/ou de sorties).

Financement

Au démarrage, le financement était constitué d’une dotation globale du Conseil général, de subventions communales, d’une contribution à projets attribuée en 1990 puis 1993 par la Fondation de France. La subvention du Conseil général (devenu unique financeur à sa demande) au titre d’établissement de l’Aide sociale à l’enfance, dans le cadre de la prévention est d’un montant de 1 050 000 d’euros pour les deux maisons en 2005. Le coût réel de l’accueil d’un enfant est de 137 euros environ par jour.

Une participation financière est demandée aux parents. Au départ, elle correspondait au tarif du forfait hospitalier mais étant donné l’augmentation, elle est dorénavant calculée sur le tarif de la Caisse d’allocations familiales pour les crèches entre un minimum de 1 € par enfant et par jour et un maximum de 20 €.

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet

L'un des principaux critères ayant motivé le projet était de proposer une réponse alternative au placement en offrant aux familles une réponse face à la nécessité d'un accueil de jour et de nuit des enfants lors de problèmes familiaux ponctuels. Les structures « classiques » proposées n'offraient pas de réponse ou des réponses inadaptées et insuffisamment souples.

L'accueil des fratries sur un même lieu (ce, de la naissance à la majorité) avec un maintien de l'enfant dans son environnement social habituel (école, collège, activités sportives, culturelles ou sportives ...) était aussi un élément de base du projet.

Personne(s) à l'initiative du projet

Un couple (Chef de service ASE et directrice de crèche) est à l'initiative de la création de l'association.

Références à un projet du même type

Pour la mise en place, l'association s'est appuyée sur l'expérience de « Mouvement pour les Villages d'enfants » et « SOS villages d'enfants », du relais parental « la Passerelle 92 » (contacts pour des financements d'organismes privés). Par contre, elle se démarque de cette association par son appellation « relais familial » insistant ainsi sur la priorité de préserver le lien familial prenant en compte l'ensemble de la constellation familiale, tant au moment de la demande d'accueil (étude des solutions familiales...famille relais des parents/Relais) que pendant la réalisation de celui-ci (visites et sorties des enfants, courts séjours de week-ends ou de vacances...). Relais familial veut souligner aussi la dynamique familiale impulsée dans la vie au quotidien des maisons.

Références théoriques

Travail en groupe de réflexion au sein d'un service d'A.E.M.O. administrative avec un psycho-sociologue.

Public visé

Au départ, il s'agissait d'accueillir des enfants tout public dont les parents étaient hospitalisés ou confrontés à des difficultés passagères (environ 60 % d'hospitalisation).

Actuellement, l'accueil autour de situations familiales en grande précarité s'est généralisé avec plus particulièrement : hospitalisation en psychiatrie, problèmes de logement, isolement et problème de garde d'enfant, précarité et problèmes d'horaires de travail. ou de formation.. Certains enfants sont accueillis lorsqu'ils sont exclus du système scolaire et ce dans l'attente de l'accueil en structure spécialisée.

Coup d'Pouce n'accueille pas sur le critère « d'enfant en danger », par contre quelques admissions (5 sur 294 en 2004) ont abouti à une OPP.

Chaque maison permet un accueil de 14 enfants, âgés de quelques jours à 18 ans, ainsi qu'exceptionnellement des mineures enceintes (jusqu'à l'accouchement...).

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

La maison de Châtenay-Malabry est une propriété de la Fondation, celle de Fontenay-aux-Roses appartient au département qui l'octroie à titre gracieux à Coup d'Pouce 92. Les frais d'entretiens de cette dernière maison sont à la charge de l'association.

Les deux maisons ont débuté avec un personnel très limité mais diplômé (la professionnalisation des prises en charge apparaissant incontournable aux concepteurs du projet). : 3 permanentes auxiliaires de puériculture ou travailleuses familiales et le couple infirmière-puéricultrice/éducateur spécialisé (l'articulation de ces deux spécificités professionnelles permettant de répondre aux exigences de l'administration pour l'accueil jour et nuit d'enfants de la naissance à la majorité).

Objectifs du projet

L'objectif du projet était de proposer une réponse d'accueil souple, d'immédiateté pour des situations ne nécessitant pas une mesure administrative d'accueil provisoire et ne trouvant pas d'adéquation avec les autres dispositifs d'accueil d'enfants. Cet accueil ayant pour objectif prioritaire de rassurer l'enfant lors de situations familiales complexes, de lui permettre de maintenir ses diverses activités auxquelles il participe régulièrement, et de maintenir, par des horaires de visite souples, un lien avec les parents et/ou la famille.

L'accueil se veut être un « accueil dépannage » (coup d pouce donné aux familles) pour permettre la mise en place et réalisation d'un projet familial en articulation avec les services sociaux.

Date de début du projet

L'association a été créée en 1989 avec la famille et les amis professionnels du couple initiateur.

Date de démarrage de l'action

Les premiers accueils ont eu lieu en décembre 1990 dans la maison de Châtenay-Malabry.

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

1990 : ouverture du premier Relais Familial sur Châtenay-Malabry.

1993 : ouverture du deuxième Relais Familial sur la commune de Châtillon qui sera transféré en octobre 1995 sur Fontenay aux Roses.

2 juin 2010 : avis favorable du CROSMS pour les relais familiaux

Septembre 2010 : habilitation pour le Conseil Général des relais familiaux

2011 : reprise de l'association Coup d Pouce 92 par la fondation Apprentis d'Auteuil

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

Chaque Relais accueille 14 enfants. Les relations sont étroites entre les deux maisons. Des sorties communes sont parfois organisées. Certains week-ends peuvent être assurés sur une seule maison étant donné qu'un certain nombre d'enfants rejoignent leur famille. Ces temps de vie commune aux deux Relais ne sont réalisés qu'à partir du moment où l'association a évalué au cas par cas que cela ne sera pas préjudiciable ni aux enfants ni à leur familles (visites, transports.)

Les motifs de l'accueil en 2010 sont : pour 360 accueils réalisés - 41,39 % pour maladie, 44,17 % pour problèmes familiaux, 10 % pour des problèmes de logement, 4,44 % pour des problèmes temporaires de garde. 98,89 % des enfants retournent en famille après l'accueil à Coup d Pouce, pour les autres une orientation vers un placement est effectuée.

La moyenne d'âge des enfants accueillis est la plus importante pour les enfants entre 3 et 11 ans, malgré tout, plus de 9 % des enfants accueillis ont moins de 18 mois, 20 % plus de 12 ans.

La durée moyenne des séjours est de 24 jours environ, quelques enfants ont pu rester plus de 120 jours en vue de l'organisation de leur placement avec les services de l'aide sociale à l'enfance et en raison des difficultés parfois existantes à trouver la structure adéquate après la prise en charge « cocooning » de Coup d Pouce.

Le relais familial se veut une maison « ouverte », les parents peuvent passer voir leurs enfants, les sortir, partager leur vie au relais (repas, activités diverses..) autant qu'ils le souhaitent. Il leur est conseillé de prévenir toutefois à l'avance pour avoir l'assurance de la présence effective de leur enfant dans la maison et aussi organiser leur visite et la vie du « groupe famille », étant donné l'exiguïté des lieux lorsque le relais fonctionne à plein.

Les journées s'organisent comme dans une famille : accompagnement des enfants à l'école, à leurs activités, temps de devoirs, de jeux, repas... La complexité se situe dans l'accompagnement des enfants relevant de diverses structures sur diverses communes.

Coup d'Pouce effectuée de l'accueil à temps complet, mais également de l'accueil de jour pour quelques situations présentant un caractère spécifique auxquelles les autres dispositifs ne peuvent répondre.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

Chaque maison dispose : d'une responsable de relais, d'un éducateur spécialisé, de quatre permanentes (auxiliaires de puériculture ou techniciennes en intervention sociale et familiale ou éducatrice de jeunes enfants), une aide familiale, un éducateur de vie. Le directeur intervient sur les deux maisons, ainsi qu'une infirmière. Il en est de même pour l'agent d'entretien à mi-temps, une éducatrice de vie à temps partiel (qui assure les remplacements en semaine des aides éducateurs en congés hebdomadaires après avoir effectué le week-end), une secrétaire administrative, une secrétaire de direction. Un psychologue à temps partiel (10 heures/mois) anime une réunion d'équipe spécifique trois heures par mois.

Afin d'assurer une présence de nuit supplémentaire (et sécuritaire !), chaque maison prête une chambre à une étudiante en contrepartie de sa présence sur les lieux au cas où la permanente rencontrerait un problème grave.

Un important travail de régulation s'effectue lors de synthèses avec les services référents de l'enfant et de la famille.

Implication des professionnels

Le personnel est globalement stable, par contre des difficultés de recrutement suite à des départs sont notables notamment en raison d'un manque récurrent des personnels de santé (infirmière puéricultrice et auxiliaire de puériculture). Les contraintes horaires liées au fonctionnement des structures compliquent un peu plus le recrutement de ces personnels.

Implication de la hiérarchie et autres institutions

Le Directeur (en fonction de ses disponibilités) et les infirmières puéricultrices responsables des relais sont totalement impliqués dans le travail au quotidien avec les enfants et les parents : accueil, accompagnement à l'école ou aux activités périscolaires, activités au sein des deux maisons...

Temps et modalités de régulation en équipe.

Une réunion par équipe et parfois commune aux deux relais de trois heures est organisée chaque semaine (hors congés scolaires). Il y est évoqué les situations des enfants présents au relais, des enfants à venir, les demandes d'accueils reçues, les problèmes divers d'organisation et de vie des relais rencontrés. Il peut parfois y être effectuée une évaluation des actions entreprises. Cette réunion commune est préparée par une réunion d'équipe de direction hebdomadaire rassemblant le directeur et les responsables de relais.

A ces temps viennent s'ajouter la réunion mensuelle avec le psychologue.

Modalités d'entrée en contact avec le public

Deux modalités sont en place pour accueillir les enfants :

- lors d'hospitalisation ou de maladies: l'accueil peut se faire à la demande directe des parents,
- hors hospitalisation : l'association demande une évaluation pour l'orientation par le travailleur social ou médico-social du secteur. .

Pour l'année 2010, pour 547 demandes d'admission l'origine provient : parents (22,12 %), service social de secteur (14,99 %), services d'AEMO (15,54 %), PMI (18,28 %), ASE (7,5 %), Hôpitaux (5,85 %)...

L'admission d'un enfant peut se faire même de nuit ou les dimanches et jours fériés. L'accueil est préparé avec une première rencontre et visite du relais familial par les parents et enfants.

Un « contrat » confiant l'enfant à Coup d'Pouce est signé par les parents ; le plus souvent, au terme d'un échange approfondi avec ceux-ci. Parfois, ceux-ci sont hospitalisés en urgence, un dossier contrat est alors faxé au service hospitalier qui s'occupera des formalités, dispositif complété par un échange téléphonique avec le parent dès que possible. L'accueil se fait alors dans l'immédiateté.

Le contrat autorise l'établissement à faire pratiquer des soins et effectuer les accompagnements de l'enfant à ses activités scolaires, sportives et ludiques.

Implication des usagers

L'enfant est accueilli sur simple demande signée par les parents qui peuvent reprendre l'enfant à tout moment.

Lors de chaque visite des parents au relais familial, un temps d'écoute, d'échanges et de conseils éventuels est consacré à ceux-ci en fonction de leur demande.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Coup d'Pouce est ouvert 24 h/24, 365 jours par an ce qui permet la permanence de l'accueil.

Les horaires de visite des parents sont adaptés selon les situations, ils peuvent participer à la vie de leur enfant au relais lors des temps de repas, de bains..., les temps de coucher sont évités le plus possible étant donné que plusieurs enfants dorment dans la même chambre. Le seul refus concerne les visites de nuit.

Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif

Le dispositif est bien repéré par les différents partenaires du département. Une plaquette d'information existe à la disposition des partenaires et des familles, des affichettes ont été distribuées auprès des hôpitaux, médecins de quartier, services sociaux...

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

La collaboration avec les services sociaux polyvalents, la PMI, les CMP, les écoles est positive, de même qu'avec les équipes d'AEMO qui sollicitent fréquemment l'association. Le département encourage les accueils en mode de garde journée pour des familles en situation précaire (logement, reprise de formation, conflits...) Par ailleurs les accueils séquentiels sur du long terme sont envisageables.

Réaménagement ou évolution du projet

Au regard de la complexité grandissante des situations familiales des enfants accueillis un renforcement des équipes avec des éducateurs spécialisés a été aménagé. Une ouverture des postes de permanentes aux éducateurs de jeunes enfants s'est développée. Des actions de formations ponctuelles sont venues renforcer le processus, un effort doit être porté aussi sur les postes d'aide familiale.

Autre projet actuel

Seul l'extension des capacités d'accueil des structures existantes est envisagée actuellement. En effet, un projet de création de deux nouveaux relais familiaux sur le centre du département a été refusé par l'administration en 1999. Une réflexion est menée sur l'organisation d'une mise à disposition de professionnelles à domicile pour la prise en charge ponctuelle de grandes fratries en articulation avec les moyens logistiques des relais. De même un recours à un réseau d'assistantes maternelles est travaillé pour des accueils de nourrissons isolés en cas de manque de place dans les maisons.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

Nous observons que les enfants s'adaptent très vite et beaucoup plus facilement en relais familial qu'en crèche collective, alors qu'ils sont souvent accueillis en période d'urgence ou de difficultés intenses.

De nombreux enfants accueillis précédemment sollicitent l'association pour effectuer des stages dans le cadre de leur scolarité.

Le passage aux 35 heures a obligé à repenser l'organisation : auparavant les permanentes faisaient des périodes de 24 heures, voire de 48 heures les week-ends, actuellement le temps de présence maximum est de 12 heures et uniquement le week-end.

Le manque récurrent de personnel de santé nuit aux possibilités de mise en place de formation continue autant qu'il serait souhaitable.

Malgré tout, à la demande des équipes, une formation mensuelle de trois heures pour tous d'apprentissage à la langue des signes a pu être mise en place. Des participations individuelles à des colloques ont pu être prises en charge, ainsi que, tour à tour, deux formations en situation d'emploi d'éducateur spécialisé et une de moniteur éducateur.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Un audit sur les moyens en personnel a été réalisé en 2000 à la demande du département : cela a motivé la création d'un poste supplémentaire.

Une évaluation a débuté en 2003 avec un chercheur du C.N.R.S., à l'initiative conjointe de l'association et du département ; étude qui a été interrompue à la demande de l'administration, celle-ci trouvant la démarche du chercheur trop sociologique.

Dans l'attente, une participation de la direction aux réunions d'élaboration du schéma départemental 2008-2011, avec les différents services, a conforté le besoin de structure du type relais familial Coup d' Pouce 92.

L'autre élément évaluatif est le regard porté par les collègues du secteur, de la P.M.I., des services spécialisés, notamment lors de la participation à la Commission Locale Enfance du département.

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Réunion trimestrielle de l'équipe de direction à visée d'évaluation de l'action entreprise.

Modalités d'analyse de la structure

Fiche effectuée le 4 janvier 2006. Mise à jour 2007. Mise à jour 2012.

A partir de :

- analyse de divers documents : rapport d'activité 2004, plaquette d'information, contrat d'accueil, fiche de renseignements concernant l'enfant et la famille, semainier relatif au quotidien de l'enfant,
- rencontre avec la responsable des deux maisons,
- visite de la structure.